

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 18 (1904)

Heft: 2

Artikel: Fribourg et le butin de Bourgogne

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745242>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

demi fleur de lys d'argent, au second de sinople à trois bandes d'argent, le tout abaissé sous un chef de; cimier une fleur de lys de (fig. 21).

D'après les initiales I. L. qui chargent l'écu des Laurent nous inclinons à y voir les armes de Judith Laurent, fille d'Abel, et femme d'Antoine Joly, notaire de Cully. Cette peinture fut peut-être exécutée à l'occasion de leur mariage, en tout cas postérieurement au reste de la décoration qui porte la date 1594; elle nous donnerait, si notre hypothèse se vérifiait, des armes omises par l'Armorial de Mandrot: nous n'y trouvons en effet sous le nom de Joly que des Joly de Nyon dont les armes n'ont aucun rapport avec celles que nous reproduisons.

En terminant nous tenons à exprimer à Mr. Benjamin Dumur, ancien président du Tribunal de district de Lausanne, toute notre reconnaissance pour l'obligeance avec laquelle il a mis à notre disposition ses extraits des Manuels du Conseil de Lausanne. Nous adressons également nos remerciements à Mr. Frédéric Dubois qui a exécuté le relevé des armoiries ci-dessus et nous a fourni d'utiles renseignements.

Fribourg et le butin de Bourgogne.

Notes héraldiques.

Nous donnons ici quelques notes extraites d'une chronique manuscrite conservée aux archives de l'Evêché à Fribourg¹. Ces notes ont fait l'objet d'une intéressante communication de la part de M. Max de Techtermann à la Société d'histoire du canton de Fribourg².

Habits de chœur à St-Nicolas. «En 1584, on répara les 4 habits de chœur que l'on a du duc de Bourgogne. Il en coûta 50 écus à 25 batz de Constance l'écu, ce qui fut compté pour 300 livres. — Je pense que ces 4 habits étaient la chape et les deux tuniques que nous voyons toutes les années à la procession, le jour de la bataille de Morat et de Grandson, et que la 4^{me} aura été la chasuble qui, ayant beaucoup plus servi que les autres, sera entièrement usée».

¹ Ce volumineux manuscrit, qui porte au dos le titre de *chronique fribourgeoise* renferme pêle-mêle une foule de notes, documents, vieux comptes, récits et chroniques sur toute espèce de sujets, copiés ou rédigés par divers auteurs qui paraissent les avoir tirées, du moins pour la plupart, des archives d'Etat de Fribourg. Ces auteurs y ont aussi inséré beaucoup de souvenirs personnels qui présentent un certain intérêt. Les notes reproduites ci-dessus sont comme perdues dans un grand cahier intercalé au folio 190 de la chronique. Ce cahier a pour titre: *Extrait du rolle de la taille ou contribution imposée l'année 1555 sur tout le canton pour l'acquisition du comté de Gruyère..... 1770*, voir surtout les folios 22, 23 et 24 de ce cahier. Nous en devons la copie à M. l'abbé Fr. Ducrest.

² Séance du jeudi ajouter 12 novembre 1903.

«On avait rapporté de la bataille de Grandson une couverture appelée *drap* de velour noir brodée en or, que Jacob Arsent, maître de la fabrique soit maire de l'église de Saint Nicolas a achetée et payée à Vulli Techtermann, maître du butin, 50 livres, qui faisaient alors 18 écus d'or et $\frac{2}{3}$, qui font 51 écus et quelques batz à présent (1770). Le dit recteur de la fabrique fit pour la payer une quête qui produisit 53 livres et quelques sols».

«Outre ces effets, il eut une tapisserie que le dit recteur paya au capitaine Petermann de Faucigny 24 livres. Apparemment, il n'aura pas payé ces pièces bien cher, parce qu'on n'en connaissait ici guère mieux le mérite que le soldat suisse ne connaissait la valeur du gros diamant de Charles le Téméraire qu'il trouva sur le champ de bataille après la victoire de Grandson et qu'il vendit à un prêtre pour un florin du Rhin».

Ces trois chapes aux armes de Bourgogne sont conservées aujourd'hui au Musée de Fribourg. On a toujours supposé qu'elles avaient été taillées dans un grand drap acheté du butin de Morat par la Fabrique de St-Nicolas. M. de Techtermann est persuadé que cette théorie est fautive et il a trouvé de preuves qui la détruisent. Il est persuadé que ces 3 chapes étaient des manteaux de grands dignitaires de l'Ordre de la Toison-d'or. Ils auraient été primitivement rouge si l'on en croit la chronique du XVII^e siècle dite chronique Raemy. Un inventaire de la sacristie de la collégiale de St-Nicolas, dressé à la fin du XV^e siècle, dit positivement que ces chapes ont été prises à Morat «*3 capas que conquiste fuerunt ante Muretum*».

Butin de Morat. «Fribourg remporta entre autres butins de la bataille de Morat un bon nombre de bannières, drapeaux et guidons, que l'on suspendit et étala en trophées à l'église de St Nicolas comme on le fait ailleurs, et c'est après en avoir tiré les portraits sur un grand volume de parchemin soit de vélin qui est aux archives de la Chancellerie dans lequel sont aussi les portraits des prédits habits sacerdotaux, les tapisseries et peut-être aussi la prédite couverture de velour noir brodée. Cet ouvrage là est un chef-d'oeuvre de miniature».

Ce recueil, «le *Fahnenbuch*» est conservé actuellement au Archives d'Etat de Fribourg. Plusieurs de ses planches ont été publiées dans le Fribourg artistique. Il a fait l'objet d'une étude spéciale avec description complète de toutes les planches, de M. Ch. Stajessi dans le volume de 1903 de cette même publication. La plupart de ces drapeaux provenaient du butin bourguignon et des campagnes d'Italie.

«Ces étendards, bannières et guidons sont restés ainsi suspendus dans l'église jusqu'en 1648 qu'on l'a reblanchie et dorée, comme on l'a fait pour la seconde fois entre les années 1750 à 1760».

«En 1648, on avait retiré ces pièces du trophée dans une grande caisse ou garde-robe fermée derrière les grandes orgues. Quand on vint depuis à refaire les orgues et la tribune, après ce second blanchissage de l'église, on a délogé cette caisse et ces pièces de trophée».

«Ceux qui avaient vu ce dépôt ou qui en avaient connaissance ont demandé des nouvelles de son sort. Ils se sont adressés pour cela à ceux qui semblaient

ne pas devoir l'ignorer, mais auraient dû le retirer d'office si on ne le pouvait plus laisser dans le même endroit, mais toutes les perquisitions furent inutiles. Si ceux-là ne peuvent en donner aucun indice, ne peut-on pas les taxer d'une négligence inexcusable? S'ils ne veulent pas en donner, de quoi ne peut-on pas les soupçonner? Je laisse l'homme de probité, pour peu de goût qu'il ait pour l'antiquité et la moindre étincelle d'amour pour la gloire de sa patrie, juger de la perte de semblables monuments etc. etc.»

«Il pourrait se faire que ces drapeaux ont été mis dans une caisse ou dans plusieurs, remis à un ouvrier pour les porter peut-être à la Chancellerie ou un domestique qui les aura reçus, les aura remisés sur le galetas, en aura dit quelque chose au chancelier qui peut l'avoir oublié, ou à un domestique du Hoof qu'un Baumeister peut avoir aussi bien oublié qu'un Abholtz dans une forêt, que les ouvriers du Hoof vendent. Ou ils peuvent aussi avoir été portés dans un arsenal où un ratasseur d'armes peut les avoir retirés sans autre consigne. J'espère qu'ils se retrouveront un jour par quelqu'un qui ne les cherchera pas : mais, s'il est bête comme les autres, il est vrai qu'ils risquent s'être cachés dans l'ignorance encore fort longtemps».

On a accusé faussement les troupes françaises de s'être emparées de ces trophées en 1798 lors de la prise de Fribourg. Suivant M. de Techtermann il se peut que l'une ou l'autre de ces tentures en particulier une tunique de héraut d'armes aux armes de Châlons et celle que le maître de la fabrique de la collégiale de St-Nicolas avait achetée au capitaine Petermann de Faucigny, se trouvent actuellement au Musée de Berne.

«Je parlerai encore de monuments antiques provenant de la bataille de Morat. Ce sont des boucliers de bois cloués à une poutre du plafond de l'entrée de l'abbaye des tanneurs de l'Auge. Leur provenance est assez indiquée par les marques armoriales qui y sont peintes. Toute espèces de légendes et de traditions ont surgi à propos de ces boucliers».

«L'année dernière (1769), un de ces boucliers étant tombé ou du moins menaçant de tomber, je l'ai fait apporter chez moi pour le faire voir à quelques ouvriers menuisiers connaisseurs et savoir de quel bois il était. Ils ne se sont pas trouvés d'accord, les uns disaient que s'était du peuplier : d'autres, disant que le bois de peuplier ne durait pas si longtemps sans pourrir, prétendaient que c'était du tilleul, soit de l'orme blanc, qui se laisse facilement travailler et tient plus longtemps contre la vermine et la corruption. J'opine pour ce dernier, parce que ce bois se laisse facilement travailler, bien qu'il soit extrêmement sec».

Description de ces boucliers. «Hauts de près de 4 pieds, épais de 9 lignes, pointus au bout inférieur armé d'une pointe de fer pour le planter en terre. Concavés à l'extérieur comme la fonde fendue d'un arbre, excavés intérieurement contre l'homme, deux courroies dans cette cavité distantes presque de deux coudées pour y passer le bras, un coussin soit un petit matelas cloué entre ces deux courroies, apparemment pour garantir le coude du porteur de se froisser dans la marche».

Ornements. «Ces boucliers sont couverts d'une peau fine chamoisée de mouton collée à l'intérieur comme à l'extérieur, une croix rouge soit gueule en sautoir à l'extérieur aboutissant aux quatre coins. Quatre fusils, autrement briquets (batte-feu en patois), d'or, cantonnés, joignant chacun à un caillou soit pierre à feu sable, jettent des étincelles soit des flammes. Ces deux pièces forment, par leur suite alternée, le colier de l'Ordre des Chevaliers de la Toison d'Or, institué par le duc de Bourgogne Philippe le Bon le 10 Janvier 1430 pendant la solennité de son mariage. Charles le Hardi a été le premier chef de cet Ordre après la mort de son père. Depuis ce prince, la maîtrise de l'Ordre a passé aux rois d'Espagne qui en sont encore les chefs¹. Ces boucliers ne peuvent pas être plus récents que de la bataille de Morat. Il y a eu, dans le piquet commandé par Jacques Felga 11 soldats détachés de la compagnie des Tanneurs, qui auront, à leur retour, probablement rapporté ces boucliers et les auront déposés comme trophées dans leur auberge».

Usage de ces boucliers. «Ils ne devaient pas servir à la cavalerie; la pointe de fer dénote qu'ils devaient être fichés en terre et qu'ainsi ils se soutenaient d'eux-mêmes pour que le soldat eût les bras libres, afin que, ayant un genou à terre, il pût tirer de son arquebuse ou de son arbalète, tout en étant à couvert. Chaque soldat du front d'un bataillon ayant ainsi son bouclier devant lui, ce bataillon était couvert comme d'un parapet, résistant aux piques et aux traits d'arbalètes des Suisses qui ne maniaient pour lors encore que peu d'armes à feu. Ces boucliers pouvaient encore résister à la balle des fusils et de la façon que l'on charge aujourd'hui, à moins que ce ne fût, comme on dit, à brûle-pourpoint. Celui que je me suis fait apporter a quelques trous et des nervures qui marquent qu'il a été attaqué aux premiers usages qu'on en a faits».

D'après M. de Techtermann cette description permet de conclure que ce sont des pavois de fantassins tels qu'ils sont décrits dans Viollet-Le-Duc.

On ignore tout à fait ce qu'ils sont devenus. Un pavois analogue de forme et d'ornementation, bien que de plus petites dimensions, se trouve au Musée de Berne.

Les armes de l'évêque Guillaume de Menthonay à la cathédrale de Lausanne.

Par Fréd. Th. Dubois.

Il existe à l'extérieur de la cathédrale de Lausanne, dans l'angle rentrant du transept sud et de la nef, trois culs de lampe A, A, A (fig. 23) exécutés suivant le même modèle, représentant un petit ange aux ailes étendues et tenant devant lui un écu, portant une croix de St-André ou sautoir accompagné de quatre coquilles de St-Jaques (fig. 22)².

¹ L'auteur de ces notes aurait pu ajouter que depuis l'extinction de la maison d'Autriche en Espagne, le chef de la branche allemande de cette dynastie jouit du même privilège (J. G.).

² Ce plan et ce dessin ont été faits pour les Archives héraldiques par Mr B. Recordon, architecte. Nous lui exprimons ici nos remerciements.